



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 31/03/26

Berger
Levrault

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_10-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 2 avril 2026

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

27 mars 2026

Etaient présents : 22

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES,
SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ, DEMAJEAN,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE,
BESOMBES, MIJOULE, LICTEVOUT, CAZES,

Procurations : 03

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 02

M. LOISEAU
Mme SAUVAGNAT

Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-03-10

Désignation du correspondant Sécurité Routière

La Commune doit désigner un correspondant Sécurité Routière.

C'est le correspondant privilégié des services de l'État et des autres acteurs locaux. Il peut s'appuyer sur les connaissances et les moyens que l'État met à sa disposition :

- le Coordinateur Sécurité Routière contribue et participe d'une manière traditionnelle aux initiatives locales ;
- la Direction Départementale des Transports apporte ses connaissances dans le domaine de la sécurité routière ;
- l'Éducation Nationale, la Jeunesse et Sports sont des partenaires qui interviennent sur les jeunes pendant et en dehors du temps scolaire ;



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 3/4/26

Besser
Levraut

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_10-DE

- les associations constituent un potentiel d'énergie et de bonnes volontés qui doit pouvoir être associé aux actions locales.

Les nouveaux programmes initiés par l'État, en matière de sécurité routière, constituent un soutien concret aux collectivités territoriales. Ainsi, les Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (I.D.S.R.), qui participent aux actions de prévention du programme AGIR pour la sécurité routière, peuvent apporter une aide aux collectivités dans leurs champs de compétences et sur les enjeux du département.

Le correspondant est automatiquement un membre du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M Arnaud CAZES comme correspondant Sécurité Routière

Le conseil municipal,

A l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

DESIGNE M Arnaud CAZES comme correspondant sécurité routière pour la Commune de Pins Justaret.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 2 avril 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

